Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20260122-CM_22_01_26_006-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 22 janvier 2026

Date de la convocation : 16 janvier 2026
Date d'affichage : 28 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux janvier à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.

Présents :
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Sandrine GUILLAUME - Laure FINGOLO - Jean-Pierre BALLOUARD Jeanne-Noëlle LAMOUR - Guillaume LE COMTE (arrive à 19 h) - Jean-Christophe BARBOT - Erwan CAMUS – Gwendoline GUEGAN (arrive à 19h15)- Mikaël CORBEL (arrive à 19h10) - Laëtitia CORNILY - Marie-Pierre LE MOUEL - Guillaume LE COQU- David DOMALAIN (arrive à 19 h) - Jean-François LE FLOCH - Denis FOLLET

Absents avec procuration :
Christine THOUÉNON qui a donné pouvoir à Marie-Pierre LE MOUEL
Baptiste LE GALL qui a donné pouvoir à Guillaume LE COMTE
Gaëlle ROUTIER qui a donné pouvoir à Jean-François LE FLOCH
Philippe LE GUEN qui a donné pouvoir à Jean-Pierre BALLOUARD

Absent sans procuration :
Christophe LE BARTZ

Secrétaire de séance : Laëtitia CORNILY

DÉLIBÉRATION 22-01-26-006

Objet de la délibération : Restaurant scolaire – Devis pour le remplacement de la chaudière et du système de chauffage

M. Patrick BRIGANT fait savoir que la commune de Plélo a sollicité l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) en 2025 afin d'étudier le remplacement du système de production de chauffage et d'Eau Chaude Sanitaire (ECS) du restaurant scolaire.
Quatre entreprises ont été consultées pour faire des propositions qui tiennent compte de la note technique de l'ALEC. L'entreprise AR Rénov n'a pas donné suite, l'entreprise CARRÉ-LE GALL n'a pas répondu. Seules les entreprises ENREGITEK et SANIT CONFORT ont fait une proposition. Ces propositions ont été analysées par l'ALEC.
ENERGITEK a présenté une solution qui s'élève à 30 763 € HT ; SANIT CONFORT a présenté une solution qui s'élève à 42 339,98 € HT.
Il en ressort que l'offre de SANIT CONFORT reprend point par point les attentes exprimées dans la note technique sur les aspects de production et de distribution des circuits d'ECS et de chauffage.
Il est proposé à l'assemblée de retenir l'offre de l'offre de SANIT CONFORT.
Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, retient l'offre présentée par **SANIT CONFORT** et qui s'élève à **42 339,98 € HT**.

Le Maire ,
Jérémy MEURO

Le secrétaire de séance,
Laëtitia CORNILY